

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui s'est tenue le jeudi 12 juin 2014 à 20 heures 30, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain LOUIS Maire.-

oooooooooooo

Présents : M. SLASSI Badr, M. DOMMERGUE Bruno, M. CHIABODO Thierry, Mme FRY Elisabeth, M. ABDAL Orhan, Mme FLESSATI Claudine, M. CARVALHEIRO Eric, Mme YEMBOU Sonia, Mme ESSAHRAOUI Sabrina, M. GUEGUEN Laurent, Mme GUEYE Yaye, Adjoints au Maire, M. FIGUIERE Alain, M. SAMOU Alain, Mme PIGEON Isabelle, M. GRARD Laurent, Mme RENARD Fadela, Mme DE AZEVEDO Stéphanie, Mme DE ALMEIDA Alexandra, Mme SEKERCI Fethiye, M. OZDEMIR Marc, Mme KANIKAINATHAN Jeanine, Mme HERMANVILLE Elisabeth, Mme BAILS Christiane, Mme NICOLAS NELSON Marie-Aline, M. BENARD, M. GALLAND Pascal, M. LOCHARD Fabien, M. CHAUVIN Tony, M. CREDEVILLE Christophe, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.-

Absents excusés avec pouvoirs : Mme MANDIGOU Anita à Mme FRY Elisabeth, M. BENRAMDANE Mehdi Nasser à M. SLASSI Badr, M. KINGUE MBANGUE François à M. FIGUIERE Claude Alain, Mme TOUMAZET Marianne à M. CHIABODO Thierry, M. MASSE BIBOUM Roch à M. CARVALHEIRO Eric, Mme DORUK Hélène à M. DOMMERGUE Bruno, Mme ZITOUN Fazila à M. ABDAL Orhan, Mme PRENGERE Annie à M. CHAUVIN Tony.

Absent : M. HAMIDA Abdelaziz

oooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

Monsieur SLASSI est élu Secrétaire de Séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014 : 29 Voix POUR – 9 Voix CONTRE

Monsieur CREDEVILLE demande l'annulation du conseil municipal du 30 avril 2014, puisqu'un document, portant notamment sur la suppression de la subvention à l'Association Gouss Pour Tous, a été remis sur table le jour du conseil municipal, donc en dehors, selon lui, du délai légal de 5 jours francs.

Monsieur le Maire fait savoir à Monsieur CREDEVILLE qu'il peut engager une procédure qui n'aura aucune chance d'aboutir.

Madame HERMANVILLE constate que le compte-rendu comporte uniquement 2 lignes relatives à son intervention sur l'association Gouss Pour Tous.

Monsieur le Maire rappelle que le point Association Gouss Pour Tous n'était pas à l'ordre du jour.

Madame HERMANVILLE signale qu'elle fera une demande par écrit.

ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., depuis la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2014 (Décisions du Maire de n° 30B et de n° 128 à n° 152 inclus)

Décision n° 30B du 14 Mai 2014 :

- Annulation de la décision n° 2014-DM-030A en date du 23 janvier 2014 portant signature de la proposition n° DB21/000469/001001 transmise par ERDF - URE Pôle Trésorerie - 91300

MASSY - pour des travaux de raccordement électrique sur le domaine public, à l'angle de l'avenue de la Gare et de la rue Ambroise Croizat, pour un montant de 18.913,09 € H.T.

- Signature d'une nouvelle proposition n° DB21/000469/001006 transmise par ERDF - URE Pôle trésorerie - 91300 MASSY - relative aux travaux de raccordement électrique sur le domaine public, à l'angle de l'avenue de la Gare et de la rue Ambroise Croizat, incluant le remplacement à l'identique des pavés du trottoir de l'avenue de la Gare, pour un montant total de 21.486,34€ H.T., soit 25.783,61 € T.T.C.

Décision n° 128 du 29 Avril 2014 : Signature d'une convention de formation proposée par l'Association Régionale CEMEA ANIMATION VOLONTAIRE - 92230 GENNEVILLIERS, relative à un stage intitulé « BAFD - Formation Générale », destiné à 1 agent, pour un montant de 570 €.

Décision n° 129 du 29 Avril 2014 : Signature d'une convention simplifiée de formation continue proposée par CIRIL - 69603 VILLEURBANNE Cedex, relative à un stage intitulé « CIVIL NET RH INTRANET : a) Présentation fonctionnelle et Organigramme et b) Dossier administratif de l'agent», destiné à 1 agent, qui se déroulera dans leurs locaux, pour un montant de 1.155 € net de toutes taxes.

Décision n° 130 du 09 Mai 2014 : Signature des marchés relatifs aux séjours enfance jeunesse pour l'été 2014, en application des dispositions des articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics avec les prestataires suivants :

N° du Lot	DESIGNATION
01	<p><u>Séjour à la mer - France - Enfants de 4 à 11 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>Ligue de l'enseignement 95 Vacances pour Tous</i> - 95300 PONTOISE - pour un montant de 547,50 € TTC par enfant.</p>
02	<p><u>Séjour à la campagne - France - Enfants de 4 à 11 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>NSTL</i> - 94400 VITRY SUR SEINE - pour un montant de 609 € TTC par enfant.</p>
03	<p><u>Séjour à la montagne - France - Enfants de 6 à 12 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>EVASION 91</i> - 91440 BURES SUR YVETTE - pour un montant de 849 € TTC par enfant.</p>
04	<p><u>Séjour à la mer - France - Enfants de 6 à 12 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>PLANETE AVENTURE</i> - 59130 LAMBERSART - pour un montant de 870 € TTC par enfant</p>

05	<p><u>Séjour dans le sud de la France - Enfants de 12 à 15 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>VELS VOYAGE</i> - 75009 PARIS - pour un montant de 1.025 € TTC par enfant</p>
06	<p><u>Séjour à la mer - France ou étranger - Enfants de 13 à 17 ans</u></p> <p>Marché attribué à <i>MAR I MUNTANYA</i> - BEGUR GIRONA Espagne - pour un montant de 1.000 € TTC par enfant.</p>

Décision n° 131 du 09 Mai 2014 : Fixation des participations familiales pour les séjours organisés par la ville, durant les mois de juillet et août 2014, à destination des enfants Goussainvillois, âgés de 4 à 12 ans :

TARIF 1

QUOTIENTS	Séjour à Gouville sur Mer (La Manche) Enfants de 4 à 11 ans
1 à 9	246,38€
10 à 16	273,75€
17 à 25	301,13€

TARIF 2

QUOTIENTS	Séjour à Merlieux et Fouquerolles (Aisne) Enfants de 4 à 11 ans
1 à 9	247,05 €
10 à 16	304,50 €
17 à 25	334,95 €

TARIF 3

QUOTIENTS	Séjour à La Chapelle d'Abondance (Haute Savoie) Enfants de 6 à 12 ans
1 à 9	382,50 €
10 à 16	424,50 €
17 à 25	466,95 €

TARIF 4

QUOTIENTS	Séjour à Brétignoles sur Mer (Vendée) Enfants de 6 à 12 ans
1 à 9	391,50 €
10 à 16	435,00 €
17 à 25	478,50 €

Un abattement de 20% sera appliqué sur les tarifs ci-dessus pour le personnel communal.

Fixation à trois fois au maximum du fractionnement pour le règlement de la participation financière des familles.

Décision n° 132 du 09 Mai 2014 : Fixation des participations familiales pour les séjours organisés par la ville, durant les vacances d'été 2014, à destination des jeunes Goussainvillois, âgés de 12 à 17 ans :

TARIF 1

QUOTIENTS	Séjour à VALLOIRE (Savoie) Jeunes de 12 à 17 ans
1 à 9	461,25 €
10 à 16	512,50 €
17 à 25	563,75 €

TARIF 2

QUOTIENTS	Séjour à LA MASELLA (Espagne) Jeunes de 12 à 17 ans
1 à 9	450,00 €
10 à 16	500,00 €
17 à 25	550,00 €

Un abattement de 20% sera appliqué sur les tarifs ci-dessus pour le personnel communal.

Fixation à trois fois au maximum du fractionnement pour le règlement de la participation financière des familles.

Décision n° 133 du 09 Mai 2014 : Signature d'une convention proposée par l'Apostrophe scène nationale et Cergy-Pontoise et du Val d'Oise - 95027 CERGY PONTOISE cedex et les 7 autres villes / structures culturelles soutenant le réseau ESCALES DANSE EN VAL D'OISE, pour un montant de 1.500 € TTC, correspondant au montant de la participation de la Ville, pour la représentation du spectacle « Proximity » du 22 mars 2014.

Décision n° 134 du 10 Mai 2014 : Signature d'un devis proposé par LOOP'S AUDIOVISUEL - 93400 SAINT OUEN - pour 4 projections publiques des films « RIO 2 » les 10 et 11 mai 2014, et « QU'EST-CE-QU'ON A FAIT AU BON DIEU » les 24 et 25 mai 2014, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 544 € HT, soit 652,80 € TTC (TVA 20 %).

Décision n° 135 du 14 Mai 2014 : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle proposé par l'Association Docteur Note - 95620 PARMAN - pour 16 représentations du spectacle «Docteur Note fait danser les contes» dans 6 écoles maternelles de la Ville, les 16, 17, 19, 20, 23 et 24 mai 2014, pour un montant de 5.500 € TTC.

Décision n° 136 du 14 Mai 2014 : Signature d'un avenant n°1 au lot n° 1 - Travaux d'assainissement rue Eugène Varlin - avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS - 95193 GOUSSAINVILLE - pour un montant de 91.290,16 € HT, représentant une augmentation de 11,20 % et portant ainsi le montant du marché à la somme de 906.380,51 € HT.

Décision n° 137 du 14 Mai 2014 : Signature d'un marché adapté avec la société PICHETA - 95480 PIERRELAYE, relatif à la « démolition de 6 constructions dans le vieux pays de Goussainville », pour un montant global et forfaitaire de 68.219 € HT.

Décision n° 138 du 14 Mai 2014 : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec La Compagnie LEVEZ LE RIDEAU ! - 75010 PARIS - relatif à une représentation de « Les Aventures de Gribouille, la Tétine et les Doudous » destinée aux enfants du Relais Assistantes Maternelles, le lundi 23 juin 2014 à 09 h 30, à la Salle Paul Eluard, pour un montant de 340 € nets (association loi 1901 non soumise à la TVA).

Décision n° 139 du 14 Mai 2014 : Acceptation du devis et signature du contrat de cession proposés par la société RAHIFA EVENT - 95190 GOUSSAINVILLE - relatifs à l'organisation de l'animation musicale du 7 juin 2014 au City Park Jean Moulin de 12h à 20h, dont une représentation de 2h20 avec DJ KIM, L'ALGERINO et CHEBA MARIA, pour un montant total de 11.600 € H.T., soit 12.238 € T.T.C.

Décision n° 140 du 15 Mai 2014 : Signature d'une convention simplifiée de formation continue proposée par CIRIL - 69603 VILLEURBANNE Cedex, relative à un stage intitulé « CIVIL NET RH INTRANET : Gestion de la carrière », destiné à 1 agent, qui se déroulera dans leurs locaux, pour un montant de 770 € net de toutes taxes.

Décision n° 141 du 16 Mai 2014 : Signature d'un avenant n°2 au marché d'assurances de la ville concernant le lot 2 "responsabilité civile", proposé par la société SMACL ASSURANCES - 79031 NIORT Cedex 09 - ayant pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties « dommages causés à autrui-défense recours », pour un montant global de 2.813,21 € HT soit 3.066,40 € TTC.

Décision n° 142 du 16 Mai 2014 : Signature d'un marché relatif à l'achat et la livraison de fournitures scolaires, avec le prestataire suivant :

Marché attribué à SA PAPETERIE
LA VICTOIRE - 59 337 TOURCOING cedex :
Montant minimum annuel : 80.000 € HT
Montant maximum annuel : 160.000 € HT

Décision n° 143 du 20 Mai 2014 : Règlement de la somme de 4.800 € à Maître Christophe BIGOT, Avocat à la Cour, - 75116 PARIS - correspondant à un note d'honoraires dans une affaire de Diffamation.

Décision n° 144 du 20 Mai 2014 : Reconduction de l'opération « Familles à la mer » les Jeudis 17, 24 et 31 Juillet ainsi que les 7, 14 et 21 Août 2014, et fixation à 5 € du tarif par personne, étant entendu que la gratuité est accordée aux enfants de moins de 2 ans.

Nombre de sorties par famille limité à 2 au maximum.

Décision n° 145 du 20 Mai 2014 : Reconduction de l'opération « Sport Été » entre le 7 Juillet et le 29 Août 2014 et fixation du tarif à 2 € par enfant et par semaine.

Décision n° 146 du 20 Mai 2014 : Reconduction de l'opération « Goussainville Plage » entre le 14 Juillet et le 15 Août 2014 inclus, et fixation du tarif à 1 € par personne et par jour, étant précisé que la gratuité est accordée aux enfants de moins de 2 ans.

Décision n° 147 du 22 Mai 2014 : Fixation d'une tarification unique à 26,70 € pour une saison sportive de l'Ecole Municipale des Sports, à destination des enfants âgés de 5 à 12 ans, et ce, à compter de la rentrée 2014/2015.

Décision n° 148 du 22 Mai 2014 : Règlement de la somme de 4.800 € au Cabinet GENTILHOMME - 75116 PARIS - correspondant à une note d'honoraires.

Décision n° 149 du 22 Mai 2014 : Règlement de la somme de 600 € au Cabinet GENTILHOMME - 75116 PARIS - correspondant à une note d'honoraires.

Décision n° 150 du 22 Mai 2014 : Règlement de la somme de 1.872,36 € au Cabinet C.I.B.L. EXPERT - 75009 PARIS - correspondant à une note d'honoraires.

Décision n° 151 du 23 Mai 2014 : Signature d'un devis de la société JM PRESTATIONS - 14500 VIRE, relatif à la location de 2 structures gonflables, avec 2 techniciens d'encadrement, pour la manifestation festive organisée le 7 juin 2014 au City Park Jean Moulin, pour un montant de 1.446,03 € H.T., soit 1.735,24 € T.T.C.

Décision n° 152 du 23 Mai 2014 : Signature d'un devis de la société COMPACT - 95195 GOUSSAINVILLE Cedex, relatif à la location d'une scène couverte pour la fête organisée au City Park Jean Moulin le 7 juin 2014, pour un montant de 3.035 € H.T., soit 3.642 € T.T.C.

Question :

Décision n° 133 du 09 Mai 2014 - Signature d'une convention proposée par l'Apostrophe scène nationale et Cergy-Pontoise et du Val d'Oise et les 7 autres villes / structures culturelles soutenant le réseau ESCALES DANSE EN VAL D'OISE -pour la représentation du spectacle « Proximity » du 22 mars 2014

Monsieur GALLAND souhaite connaître la raison pour laquelle cette décision est prise le 9 mai 2014, alors que le spectacle a eu lieu le 22 mars 2014.

Monsieur le Maire fait savoir que cette convention comprend plusieurs destinataires et le Conseil Général l'a donc envoyée tardivement. Il invite Monsieur GALLAND à venir consulter cette convention en Mairie, s'il le souhaite.

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation complémentaire à l'EPA Plaine de France. -

Monsieur SLASSI, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 17 avril dernier, à la demande de l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France (EPA), le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un membre à l'Assemblée Spéciale.

Or, par courrier du 6 mai 2014, l'EPA a sollicité une nouvelle délibération pour procéder à une désignation complémentaire de 3 membres.

Il est proposé les candidatures de Messieurs CHIABODO, ABDAL et FIGUIERE.

Monsieur SLASSI demande s'il y a d'autres candidats.

Madame HERMANVILLE demande si les membres sont élus à la proportionnelle.

Monsieur SLASSI lui répond par la négative.

Aucun autre candidat n'est proposé.

Lecture du pouvoir de Monsieur HAMIDA à Madame ESSAHRAOUI.

Arrivée de Monsieur MASSE BIBOUM, Conseiller Municipal.

Il est passé au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote : 39 Bulletins trouvés dans l'urne, dont 9 bulletins blancs.

Messieurs CHIABODO, ABDAL et FIGUIERE sont élus par 31 bulletins POUR

CULTURE - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Aide à la structuration des établissements communaux d'enseignement artistique spécialisé - Année 2014.-

Madame FLESSATI, Adjointe au Maire, signale que le Conservatoire accueille environ 600 élèves, soit une dispense d'enseignement à plus de 1.000 élèves cours, par 32 professeurs certifiés ou diplômés d'Etat.

Plusieurs disciplines sont proposées : la musique avec du chant et dix-huit instruments, cinq différents styles de danse, l'art dramatique et les arts plastiques. Les professeurs assurent les cours pour les enfants dès l'âge de 4 ans, les adolescents mais aussi les adultes.

En plus de la vocation pédagogique, le Conservatoire de la ville développe une activité culturelle et une production artistique importante : spectacles, auditions et concerts tout au long de l'année, ouverture d'une classe de musique de chambre réalisée en septembre 2013, projets en partenariat avec les établissements scolaires, culturels et sociaux de la ville, rencontres avec les villes voisines. L'établissement participe également aux cérémonies officielles et événements organisés par la Ville.

L'éducation artistique est une priorité de la Municipalité. A ce titre, la Ville présente un dossier de demande de subvention pour le Conservatoire Municipal de Musique, Danse, Art dramatique et Arts plastiques au titre de l'année 2014, auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

Cette aide est octroyée au regard des critères suivants :

- Prise en compte du dynamisme de l'établissement :
 - existence du projet d'établissement et rayonnement de l'établissement sur le territoire (en particulier partenariat avec les associations locales, la Médiathèque, les lieux de diffusion,...) ;
 - diversification des disciplines, existence de pratiques collectives et notamment la musique de chambre ;
 - développement du partenariat avec l'Éducation nationale.

Aussi, Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante à hauteur de 17.000 €.

VOTE : 38 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.

RESSOURCES HUMAINES – Budget Primitif 2014 – Tableau indicatif des emplois communaux.-

Monsieur le Maire fait savoir que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Municipal de voter les créations de postes d'agents communaux, sous la forme d'un tableau indicatif, annexé au budget primitif 2014 voté le 30 avril 2014.

Considérant qu'afin de permettre les recrutements ou les promotions des agents territoriaux nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, ce tableau comporte les modifications suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	<u>Effectif budgétaire :</u>	
	Ancien effectif	BP 2014
Attaché principal territorial	3	4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	8

VOTE : 30 Voix POUR – 9 Voix CONTRE.

**ENSEIGNEMENT – Participation de la Ville au financement des classes vertes et des projets culturels –
Etablissements scolaires du 1^{er} et 2^{ème} degrés – Année scolaire 2013/2014 .-**

Madame FRY, Adjointe au Maire, rappelle que, comme chaque année, il est proposé que la Ville participe au financement des classes vertes et des projets culturels présentés par les écoles maternelles, élémentaires et les collèges ainsi qu'à la fourniture des agendas pour tous les élèves des Cours Élémentaires (environ 1.000 élèves).

Les classes de découvertes bénéficient d'une participation de la ville à hauteur de 8 € par élève et par jour ; Les projets culturels sont financés à hauteur de 15 € par élève.

La programmation 2014 s'établit comme suit :

Etablissements	Classes de découvertes	Montant du projet	Subvention
Paul Eluard élémentaire	Séjour à la ferme (2 jours – 20 enfants)	1.574 €	320 €
Paul Eluard élémentaire	Séjour centre équestre (3 jours – 39 enfants)	4.095 €	936 €
Jean Jaurès	Séjour centre équestre (3 jours – 50 enfants)	6.300 €	1.200 €
Jean Jaurès	Séjour centre équestre (3 jours – 24 enfants)	3.432 €	576 €
Germaine Vié élémentaire	Séjour activités nautiques (10 jours – 50 enfants)	4.516 €	1.600 €
	Projets culturels	Montant du projet	Subvention
Gabriel Péri élémentaire	Equitation (4 classes - 110 enfants)	4.840 €	1.650 €
Paul Langevin élémentaire	Equitation (30 enfants)	1.000 €	450 €
Anatole France	Projet classe cirque (2 classes – 54 enfants)	1.788 €	810 €
Anatole France	Projet classe Villette (2 classes – 52 enfants)	3.780 €	780 €

Une subvention sera également versée au Collège Montaigne pour son projet de séjour en Espagne et une subvention de 300 € sera attribuée à La Ligue contre le Cancer pour la fourniture d'agendas à tous les élèves de CM1 et CM2.

	Projets 2 ^{ème} degré et autres	Montant du projet	Subvention
Collège Montaigne	Séjour Espagne	18.550 €	1.000 €
Ligue contre le cancer	Agendas tous CM1 et CM2		300 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions précitées pour un montant total de de 9.622 €.

VOTE : Unanimité.

RESTAURATION MUNICIPALE – Délégation du service public de la restauration scolaire et municipale – Avenant n° 10 avec la Société ELIOR.-

Madame PIGEON, Conseillère Municipale Déléguée, indique qu'en application des articles L.1411-5 et L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est appelée à se réunir le 3 Juin 2014 pour émettre un avis au projet d'avenant n° 10 à contracter avec la société ELIOR.

Ce projet d'avenant prévoit de préciser les nouveaux prix pour l'été 2014.

En effet, cette année encore, la commune a décidé d'organiser dans le centre de vacances du Mayet de Montagne, des séjours pour des groupes de 48 enfants et 16 adultes sur 6 semaines, ainsi qu'un groupe de 7 adolescents et 2 adultes qui se rajouteront sur 4 semaines.

Les groupes se succéderont de semaine en semaine, du 7 au 25 juillet et du 4 au 22 août 2014, avec une arrivée le lundi de chaque semaine pour le déjeuner et un départ le vendredi après le brunch en prévoyant un goûter à emporter.

Le Concessionnaire sera chargé des missions suivantes :

- Fabrication des repas,
- Plonge batterie
- Nettoyage des locaux de restauration (cuisine et ses annexes)

La Commune devra assurer le service des repas, le nettoyage des salles à manger et la plonge de la verrerie et de la vaisselle.

Le montant estimatif des prestations (alimentation et frais fixes) pour les mois de juillet et août 2014 est de 22.983,90 € TTC.

Il est donc nécessaire de signer l'avenant n° 10 au traité initial afin d'entériner ces nouvelles dispositions, approuvées par la Commission de DSP.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 10 à passer avec la société ELIOR ;
- D'autoriser le Maire à le signer.

VOTE : Unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociales (CUCS).-

Madame ESSAHRAOUI, Adjointe au Maire, rappelle que la ville de Goussainville est fortement investie dans le domaine de la Politique de la ville en améliorant sans cesse l'articulation entre le volet urbain (la rénovation urbaine) et le volet humain (cohésion sociale).

Notre collectivité a contractualisé avec l'Etat un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui entre dans sa dernière année de programmation. En effet, la réforme de la Politique de la ville, entérinant un nouveau dispositif contractuel ainsi qu'un nouveau « zonage », devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, le CUCS a vocation, cette année encore, à impulser et subventionner des projets à l'échelle communale visant à améliorer les conditions de vie des habitants dans nos quartiers dits « en géographie prioritaire » dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la formation, la santé, l'accès à la culture, la médiation, le lien social, l'accès au droit et la prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, à l'instar des services de l'Etat, une convention est signée entre la Ville et les porteurs de projets associatifs ou institutionnels afin de financer des actions instruites et entrant dans les critères d'éligibilité du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014.

Ainsi, la première partie de la programmation 2014 dans le cadre du CUCS se décline comme suit :

ASSOCIATION	INTITULÉ DE L'ACTION	COUT DE L'ACTION EN €	SUBVENTION VILLE EN €
APCE	Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)	60 000	6 000
AVERROES	Remise à niveau en vue d'une insertion professionnelle	51 984	9 000
CIDFF 95	Permanence juridique en droit des étrangers	16 918	8 000
Commerçants du Cœur	Livraison à domicile de colis alimentaires	10 587	3 000
Eurêka ! J'ai réussi !	Tutorats de la réussite	49 700	5 500
Eurêka ! J'ai réussi !	Orient'action	4 000	1 500
Femina Soleil	Femmes de quartiers	18 150	5 000
Goussainville Futsal	Challenge Futsal	12 000	4 000
Il Faut Le Faire	Dispositif de préformation des 16-25 ans aux métiers d'art à Goussainville	42 000	6 000
Les Petits Débrouillard d'Ile de France	Diffusion de la culture scientifique et technique à Goussainville	13 000	3 500
Mosaïque Citoyenne	L'école des parents	4 600	1 500
Mozaïk de Culture	Tremplin	22 792	1 500
Planète Sciences	Club science et Semaine de la Science au collège Montaigne : de la découverte au projet	15 000	4 000
SAISON	Médiation Sociale	27 914	3 500
SAISON	Ateliers de vie quotidienne	22 537	4 500
Synergie	Permanence juridique en droit du travail et droit social	13 100	4 000

Monsieur CREDEVILLE indique qu'il souhaite consulter les statuts des associations et qu'il a formulé cette demande en mairie depuis le mois de mai. Il indique que c'est la raison pour laquelle il demande l'annulation du conseil municipal du 30 avril 2014.

Madame ESSAHRAOUI précise que les statuts doivent être demandés à la Sous-Préfecture.

Monsieur le Maire confirme ces propos.

Monsieur CREDEVILLE fait savoir que les dossiers qu'il a consultés au service Vie Associative sont vides.

Il demande quel est le contenu de l'activité de l'Association Eurêka ! J'ai réussi ! qui percevait auparavant une subvention de 200 €.

Monsieur CARVALHEIRO fait savoir que c'est une association qui rend service à la population goussainvilloise.

Monsieur CREDEVILLE signale que la présidente de cette association est une connaissance de Monsieur CARVALHEIRO.

Monsieur CARVALHEIRO répond qu'elle n'en est plus la présidente et estime que Monsieur CREDEVILLE en fait un problème humain.

Madame ESSAHRAOUI signale qu'elle a en sa possession les données mises à jour : Eurêka ! J'ai réussi ! a pour Président, Monsieur Kader BERETTA. C'est une association de tutorat scolaire, qui s'occupe de 40 jeunes âgés de 13 à 18 ans et qui prépare actuellement les élèves au brevet.

VOTE : 38 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.-

PARC AUTOMOBILE – Réforme et retrait de l'inventaire communal de 2 véhicules municipaux.-

Monsieur le Maire, signale que, compte tenu de leur obsolescence et de leur état d'usage, deux véhicules doivent être réformés, à savoir :

- Une camionnette « Trafic » (RENAULT), immatriculée 943 BRK 95 - première mise en circulation le 05 avril 1996.
- Une camionnette « Master » (RENAULT), immatriculée 122 CML 95 - première mise en circulation le 19 janvier 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réforme et le retrait de l'inventaire communal de ces deux véhicules.

VOTE : Unanimité.-

RENOVATION URBAINE – Travaux de résidentialisation par la SA d'HLM « Coopération et Famille » du Quartier des Grandes Bornes – Bâtiments 31 à 36 avec collecte sélective – 186 logements – Demande de garantie d'emprunt pour un prêt CDC d'un montant total de 687.984 €.-

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, indique que, dans le cadre des opérations de Rénovation Urbaine engagées sur la commune, la SA HLM « Coopération et Famille » a lancé les travaux de résidentialisation des bâtiments 31 à 36, représentant 186 logements, dans le quartier des Grandes Bornes.

A ce titre, elle sollicite la Ville afin d'obtenir une garantie d'emprunts, pour débloquer l'offre de prêt permettant la réalisation de ces travaux.

Le coût de cette opération est de : 1.375.968 € et la demande de garantie communale, à hauteur de 100 %, porte sur le prêt suivant :

- Prêt Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 687.984 €
- Taux : 1,85%, remboursable sur 15 ans.
- Progressivité à 0% et sans différé d'amortissement ni d'intérêt

Il est précisé que le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention ANRU : 687.984 €
- Prêt CDC : 687.984 €
- Total = 1.375.968 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie du prêt d'un montant de 687.984 € qui sera contracté auprès de la CDC par la SA d'HLM « Coopération et Famille »,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que la convention de garantie d'emprunt.

Madame HERMANVILLE fait savoir que son groupe est « Pour » cette demande de garantie. Cependant, elle estime qu'un nombre important de garanties a été accordé, notamment à cette société d'HLM.

Monsieur CHIABODO rappelle qu'il s'agit du plus grand parc immobilier sur la Ville, aux Grandes Bornes et à la Cité Ampère.

Il ajoute cependant qu'un certain nombre d'emprunts contractés pour la première tranche de la rénovation se terminent prochainement.

VOTE : Unanimité.-

TRAVAUX – Mise en accessibilité des équipements sportifs – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).-

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, rappelle que la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a pour objectif de garantir l'autonomie des personnes handicapées et leur accès à la vie sociale.

C'est dans cet objectif que l'ensemble des ouvrages existants recevant du public doit se conformer aux nouvelles exigences d'accessibilité.

Ainsi, la ville envisage des travaux d'accessibilité sur l'ensemble de ses structures sportives. L'accessibilité à tous sera ainsi donnée, quel que soit le type de handicap rencontré : déficiences motrice, visuelle, auditive, intellectuelle.

Dans le cadre de cette mise en accessibilité, les travaux envisagés selon la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP) sont les suivants :

- Elargissement des portes,
- Rampes de rattrapage de niveaux,
- Mise en place d'alarmes sonores et visuelles,
- Mise aux normes de la signalétique,
- Création d'Espaces d'Attente Sécurisés (EAS),
- Remise à hauteur réglementaire des équipements de commande à distance,

- Création de sanitaires accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Les travaux sont estimés à :

- 138.400 € H.T. pour l'espace Pierre de Coubertin
- 422.000 € H.T. pour le complexe Maurice Baquet

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), susceptible d'attribuer des subventions dans le cadre des opérations permettant de rendre accessible aux personnes en situation de handicap les équipements existants.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces demandes de subvention.

Monsieur BENARD souhaite connaître l'estimation de la subvention.

Monsieur CHIABODO indique que, par rapport à ces coûts, la Ville essaiera d'obtenir le maximum.

Monsieur BENARD constate que la différence entre les coûts de l'espace Pierre de Coubertin et du complexe Maurice Baquet est importante.

Monsieur CHIABODO fait savoir que le complexe Maurice Baquet bénéficie de terrains et de plusieurs bâtiments (vestiaires, tribunes, Club House), alors que l'espace Pierre de Coubertin est une seule et même entité.

Monsieur BENARD demande ce qu'il en est pour les autres équipements sportifs.

Monsieur CHIABODO rappelle que le Gymnase Matheron a été mis aux normes lors des travaux de réhabilitation de l'ANRU et le Gymnase Angelo Parisi, relativement récent, est aux normes.

VOTE : Unanimité.-

<p style="text-align: center;"><i>TRAVAUX – Réhabilitation de l'Espace Pierre de Coubertin – Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France.-</i></p>
--

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, signale qu'actuellement utilisé par la Ville comme salle de spectacles et gymnase, l'Espace Pierre de Coubertin présente à ce jour plusieurs dysfonctionnements :

- Importantes fêlures sur les grandes baies vitrées en chien assis de la grande salle ;
- Absence de contreventements dans le bâtiment (cause probable de la détérioration des baies vitrées) ;
- Eclairage obsolète et non conforme à la réglementation sportive et extrêmement énergivore ;
- Sol en piteux état qui, suite à d'importantes déchirures du revêtement a été à maintes fois repris (et la réalisation de ces reprises devient de plus en plus difficile).

De plus, par manque d'isolation ce bâtiment représente l'un des plus gros postes de dépense de chauffage de la ville : la consommation gaz et électricité du complexe Coubertin s'élève à 300 kWh/m²/an.

Aussi, afin de poursuivre l'exploitation de ce bâtiment, la Ville envisage la réalisation d'importants travaux de rénovation.

Dans un premier temps, une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée afin de réaliser l'ensemble des études structurelles, thermiques et d'éclairage.

La 1^{ère} phase des travaux de rénovation du gymnase débutera au dernier trimestre 2014. Cette phase comprendra :

- La réfection des contreventements par la pose de tirants ou câbles en acier (suivant les préconisations de l'étude structurelle) qui viendront consolider les éléments de structure entre eux ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures des chiens assis et des portes d'entrée (trop lourdes et non étanches à l'eau et à l'air).

Au second trimestre 2015, la 2^{ème} phase comprendra :

- L'isolation intérieure ;
- La mise en place pare-vapeur continu ;
- L'insufflation de ouate de cellulose sur 20 à 30 cm d'épaisseur (suivant les préconisations de l'étude thermique) ;
- La mise en place d'un revêtement bois micro perforé afin de protéger l'isolation en ouate de cellulose et d'absorber les réverbérations (amélioration acoustique) ;

La dernière phase de travaux prévue au second trimestre 2016 comprendra :

- La réfection de l'éclairage pour une mise en conformité sportive et sécuritaire ;
- Le passage à l'éclairage LED permettra de réduire la consommation électrique ;
- La pose d'un sol souple sportif.

La dépense pour ces travaux est estimée à environ 2.243.500 € HT.

Le Conseil Régional peut apporter une aide à la rénovation d'équipements sportifs lorsque ces installations répondent aux besoins des lycées publics de compétence régionale en matière d'éducation physique et sportive et sont mises à leur disposition, gratuitement pendant 15 ans.

Ce projet doit prévoir au moins 15 heures par semaine de mise à disposition de l'équipement subventionné aux lycées susceptibles d'en bénéficier, et la collectivité bénéficiaire doit s'engager à signer une convention tripartite de mise à disposition, à titre gracieux au profit des lycées, des installations sportives cofinancées par la Région.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la subvention régionale au taux le plus élevé possible ;
- mettre les équipements sportifs à disposition gratuite du lycée Romain Rolland et signer la convention tripartite avec le lycée et la Région Ile-de-France.

Monsieur BENARD demande si l'appel d'offres sera lancé par la commune ou par l'intercommunalité.

Monsieur le Maire fait savoir que c'est à la charge de la commune. Il ajoute que la communauté d'agglomération n'a que la gestion de la piscine.

Monsieur BENARD souhaite savoir si la subvention sera versée pendant ou à la fin des travaux.

Monsieur CHIABODO signale que si la Ville reçoit un accord pour le subventionnement, elle pourra connaître par le biais d'une convention la date des versements. En général, une partie est donnée au début des travaux et le solde, lors de la réception des travaux.

Monsieur BENARD fait remarquer que l'espace Pierre de Coubertin est régulièrement utilisé pour des manifestations culturelles. Il se demande si, dans le cas où les 15 heures par semaine ne seraient pas respectées, cela aurait une incidence au niveau de la subvention.

Monsieur CHIABODO indique que l'équipement est bien utilisé 15 heures par semaine.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est important d'assurer les horaires que les lycées souhaitent.

Madame HERMANVILLE fait savoir que sa question est double. D'une part, sachant que la Ville a déjà reçu une subvention pour Coubertin, elle se demande si cela ne peut pas être considéré comme bis repetitas. D'autre part, à partir des travaux énumérés, elle se demande si ce bâtiment finira par ne plus bouger.

Monsieur CHIABODO signale que le problème de ce bâtiment porte sur les charpentes, qui sont des châteaux de carte. Il rappelle qu'à l'origine, il existait des contreventements, qui ont été retirés durant son mandat, lors de la réalisation de ce bâtiment.

Madame HERMANVILLE fait savoir que ce bâtiment n'a pas été réalisé lors de sa mandature.

Monsieur CHIABODO répond que les contreventements existaient à l'époque où ce bâtiment était un silot à sucre et qu'ils ont été supprimés lors de sa transformation en salle Omnisports et de spectacles. Le bâtiment a peu bougé durant les premières années, mais les déplacements sont devenus plus importants ensuite.

Madame HERMANVILLE demande à Monsieur CHIABODO s'il est certain que cette technique sera adéquate. Elle rappelle que lorsque les travaux de transformation du bâtiment ont été effectués, un descriptif technique a été élaboré et, avant l'ouverture, la commission de sécurité a été très pointue.

Monsieur CHIABODO rappelle que dans un premier temps, une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée afin de réaliser l'ensemble des études structurelles, thermiques et d'éclairage. Il indique qu'il n'est pas possible de répondre aujourd'hui, avant que l'étude soit réalisée.

Madame HERMANVILLE est satisfaite de cette réponse et espère que lorsque l'étude sera réalisée, la meilleure méthode sera choisie.

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu un incident, une vitre en toiture s'est cassée. Il fait savoir qu'il ne faut pas prendre de risque avec des enfants dans le secteur.

Madame HERMANVILLE demande s'il y a eu des dommages lors de la dernière tempête.

Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Départ de Monsieur HAMIDA, Conseiller Municipal.

VOTE : Unanimité.-

<i>TRAVAUX – Contrat Départemental 2010-2014 – Avenant de prolongation.-</i>
--

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, informe que, par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un portant Contrat Départemental entre la Commune et le Conseil Général du Val d'Oise pour la programmation 2010-2014. Celui-ci prévoyait l'attribution à la Ville d'une subvention totale, ferme et non révisable, d'un montant de 4.758.858 euros, pour la durée du contrat,

Compte-tenu que le montant des travaux du programme de voirie a été réactualisé à 3.300.000 € (contre 6.000.000 € prévus initialement) et que le coût de l'opération intitulée « Aménagement de la Butte aux Oies » est moins important, un reliquat de subvention est à prévoir pour un montant de 546.700 € environ.

L'Assemblée départementale du 24 mai 2013 a décidé de signer des avenants de prorogation aux contrats départementaux et d'acter la possibilité d'affecter les reliquats de subvention dégagés, sur de nouvelles opérations éligibles aux conditions fixées par le Conseil Général.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant de prorogation de 2 ans du Contrat Départemental entre la Commune et le Conseil Général en y intégrant deux nouvelles opérations, à savoir :
 - o la réalisation d'une halle de marché sur le quartier des Grandes Bornes,
 - o les travaux de réhabilitation du Gymnase Pierre de Coubertin.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Madame HERMANVILLE se demande si la construction de la halle du marché n'était pas prévue dans la rénovation urbaine.

Monsieur CHIABODO fait savoir que la halle du marché était prévue dans l'ANRU mais sans subvention. Depuis, une ligne budgétaire a été créée sans somme attribuée.

Il signale qu'à partir des enveloppes mobiles destinées à un ensemble de réalisations, la Ville affecte des sommes sur chaque dossier en fonction des financeurs. Un certain nombre refuse de financer à partir du moment où la part restant à la charge de la Ville est inférieure à 30 %.

Madame HERMANVILLE remarque que si l'espace Pierre de Coubertin s'ajoute aux deux projets, cela totalise trois projets, et qu'il s'agit ainsi d'un Contrat d'Intérêt Régional.

Monsieur CHIABODO indique que ce n'est pas un Contrat d'Intérêt Régional, puisqu'il s'agit d'un Contrat Départemental déjà signé pour 2010-2014 pour d'autres opérations qui ont été moins importantes que prévues. Il est possible d'une part, de proroger le contrat de deux ans, et d'autre part, de réutiliser le reliquat de subventions sur d'autres opérations.

VOTE : 38 Voix POUR – 1 Abstention.

URBANISME – Acquisition amiable des VRD et Espaces Verts compris dans le programme de la SA du Hainaut de la ZAC des Demoiselles – Avenue de Montmorency.-

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération n°52/2009 du 16 avril 2009, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition à titre gratuit des voiries, réseaux divers et dépendances ainsi que les espaces verts de la SA du Hainaut, correspondant aux parcelles cadastrées d'une superficie totale d'environ 10 312 m² détaillées comme suit :

- Section AA n°135, 142, 146, 148, 153 et 155 pour une surface d'environ de 4 834 m²,
- Section AT n°222, 224, 226, 227, 229, 232, 233, 237 et 240 pour une surface d'environ 1 485 m²,
- Section AV n°234, 251, 254, 256, 257, 259, 260, 263, 264, 266 et 268 pour une surface d'environ 3 993 m²,

Conformément aux permis de construire, la cession desdites parcelles devait être réalisée au terme de l'achèvement des travaux du programme de logements, situés de part et d'autre de l'avenue de Montmorency dans la ZAC des Demoiselles.

Depuis l'achèvement des travaux et conformément aux permis de construire, la SA du Hainaut, propriétaire, propose à la Commune la cession des parcelles représentant la voirie, ses réseaux et ses dépendances ainsi que les espaces verts.

Le programme de logement étant achevé depuis 2003, il semble opportun que la commune de Goussainville procède à l'acquisition de ces parcelles au prix d'un euro.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir à l'amiable, lesdites parcelles, au prix d'un euro (1,00 €).

VOTE : Unanimité.-

URBANISME – Instauration du régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades sur tout le territoire communal.-

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, indique que, dans le cadre de la simplification des procédures d'urbanisme, le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 dispense de formalités les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable.

Pour autant, le Conseil Municipal peut décider d'instituer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble de son territoire, en application de l'article R.421-17 du code de l'urbanisme.

L'article 11 du règlement de Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble des zones de la commune, relatif à l'aspect extérieur, précise d'ailleurs que la couleur et la nature des matériaux doivent être en harmonie avec le milieu environnant et être compatible avec le site et les paysages

L'objectif de rendre obligatoire l'obtention d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades sur la commune est de permettre à la Ville de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti.

Il est nécessaire d'instaurer la déclaration préalable pour les ravalements sur l'ensemble du territoire communal dans un souci de protection des constructions pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel pour la commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de tout ou partie de bâtiment sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

VOTE : Unanimité.

URBANISME – Autorisation de dépôt d'un permis de construire – Projet d'extension de l'école Sévigné maternelle, cadastrée BA 128, sise 37 rue Brûlée.-

Monsieur CHIABODO, Adjoint au Maire, signale que, depuis le 1^{er} janvier 2011 la réalisation d'un diagnostic amiante (DTA) est obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP).

La réalisation du diagnostic amiante de l'école Sévigné a révélé la présence d'amiante dans le doublage du bâtiment préfabriqué servant de dortoir et de salle de motricité.

Suite au désamiantage et à la démolition de ce bâtiment, l'école ne dispose plus de salle de motricité puisqu'un dortoir provisoire y a été aménagé.

Tenant compte que ces deux locaux sont fortement recommandés dans une école maternelle, un projet d'extension a été étudié.

Cette extension de 190m² comprend la construction d'un dortoir, d'une salle de motricité, de sanitaires, d'une réserve à vélos et d'une circulation reliant l'extension au bâtiment maternelle existant et permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer et à signer le permis de construire de l'extension de l'école Sévigné.

VOTE : Unanimité.

FINANCES – Compte de Gestion 2013 du Receveur Municipal – Commune et budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.-

Monsieur le Maire fait savoir que la ville a reçu les Comptes de Gestion 2013 de la Commune et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, établis par Monsieur le Trésorier Principal de Louvres-Goussainville.

Les résultats d'exercice qui reflètent la comptabilité du Comptable, contenus dans ces documents sont strictement identiques aux Comptes Administratifs de la Ville et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, et n'appellent aucune observation particulière.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les Comptes de Gestion 2013 du Trésorier Principal de Louvres Goussainville.

Monsieur CREDEVILLE estime que les réseaux de l'eau et le château d'eau de l'ASA NORD devraient revenir à la Ville. Il fait savoir que Louvres se pose des questions au sujet du réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire signale que, depuis son précédent mandat, il n'a reçu aucun courrier d'administrés demandant à ce que l'ASA se retire.

Monsieur CREDEVILLE demande la raison pour laquelle les administrés paient 2 taxes, une à la Ville et une à l'ASA NORD de 15 € plus chère.

Monsieur le Maire indique que les administrés situés dans le secteur de l'ASA NORD bénéficient d'une remise sur le prix de l'eau, qui compense la différence de montant entre la taxe syndicale et celle payée hors ASA.

Retour de Monsieur HAMIDA, Conseiller Municipal.

VOTE : 38 Voix POUR – 1 Voix CONTRE.

Départ de Monsieur MASSE-BIBOUM, Conseiller Municipal. Pouvoir à Monsieur CARVALHEIRO.

FINANCES – Compte Administratif 2013 - Ville.-

Monsieur le Maire fait savoir qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Toujours en application du même article, il est rappelé que le Maire peut assister à la discussion et au débat, mais doit se retirer au moment du vote.

Il précise qu'il convient de procéder à l'élection du Président de séance, et propose d'élire Monsieur SLASSI, Président de séance »

VOTE : 31 Voix POUR

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif de la Ville fait apparaître un résultat positif sur la section de fonctionnement de 10.782.947,42 € et en section d'investissement 722.732,60 €, soit un résultat final de 11.505.680,02 €. »

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur SLASSI, Président de séance, pour la lecture du Compte Administratif 2013, et sort de la salle des délibérations.

Monsieur SLASSI procède à la lecture du Compte Administratif 2013.

Dépenses de Fonctionnement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011 – Charges à caractère général	12 047 419,48	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	23 674 917,47	
65 – Autres charges de gestion courante	2 731 344,15	
66 – Charges financières	1 525 680,87	
67 – Charges exceptionnelles	174 800,72	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 154 162,69	
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>3 871 428,25</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 871 428,25	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 025 590,94 €
---	------------------------

Recettes de Fonctionnement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
013 – Atténuations de charges		253 982,54
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses		3 464 230,83
73 – Impôts et taxes		27 088 087,60
74 – Dotations, subventions et participations		13 950 639,39
75 – Autres produits de gestion courante		370 267,83
77 – Produits exceptionnels		239 580,34
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		45 366 788,53

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 366 788,53 €
---	------------------------

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2012 de 9 441 749,83 € (soit un total de 54 808 538,36 €).

Dépenses d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Dépenses d'équipement		
20 – Immobilisations incorporelles	203 946,49	
21 – Immobilisations corporelles	6 450 096,98	
23 – Immobilisations en cours	8 009 183,74	
Dépenses financières		
13 – Subventions d'investissement reçues	78 318,22	
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 282 184,24	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 023 729,67	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 023 729,67€
--	-----------------------

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2012 de 2 608 793,64 € et les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2013 qui sont de 8 437 872,06 € (soit un total de 28 070 395,37 €).

Recettes d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
Recettes d'équipement		
13 – Subventions d'investissement reçues		1 669 412,66
16 – Emprunts et dettes assimilés		12 000 000,00
Recettes financières		
10 – Dotations, fonds divers et réserves		72 561,89
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		4 000 000,00
165 – Dépôts et cautionnements reçus		4 206,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		17 746 180,55
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>3 871 428,25</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		3 871 428,25

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 617 608,80 €
--	------------------------

A cela s'ajoute les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2013 qui sont de 7 175 519,17 € (soit un total de 28 793 127,97 €).

FINANCES – Compte Administratif 2013 – Budget annexe de l'Eau.-

Dépenses d'Exploitation :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		
66 – Charges financières	11 739,48	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	11 739,48	
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>119 335,37</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	119 335,37	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	131 074,85 €
--	---------------------

Recettes d'Exploitation :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		139 999,68
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		139 999,68
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>70 691,59</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		70 691,59

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	210 691,27 €
--	---------------------

A cela s'ajoute le report de l'exercice 2012 de 244 569,06 € (soit un total de 455 260,33 €).

Dépenses d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16 – Emprunts et dettes assimilés	45 639,69	
23 – Immobilisations en cours	70 298,57	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	115 938,26	
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>70 691,59</i>	
<i>041 – Opérations patrimoniales</i>	<i>7 442,58</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	78 134,17	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	194 072,43 €
--	---------------------

A cela se rajoute le report de l'exercice 2012 de 201 971,84 € et les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2013 qui sont de 44 816,23 € (soit un total de 440 860,50 €).

Recettes d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
106 - Réserves		291 650,34
13 – Subventions d'investissement reçues		20 123,61
27 – Autres immobilisations financières		7 442,58
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		319 216,53
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>119 335,37</i>
<i>041 – Opérations patrimoniales</i>		<i>7 442,58</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		126 777,95

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	445 994,48 €
--	---------------------

A cela se rajoute les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2013 qui sont de 3 104,57 € (soit un total de 449 099,05 €).

<i>FINANCES – Compte Administratif 2013 – Budget annexe de l'Assainissement. -</i>
--

Dépenses d'Exploitation :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		
011– Charges à caractère général	701 152,18	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	17 097,96	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	718 250,14	
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>243 687,68</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	243 687,68	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	961 937,82 €
--	---------------------

Recettes d'Exploitation :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 044 440,68
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 044 440,68
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>62 907,69</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		62 907,69

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 107 348,37 €
--	-----------------------

A cela se rajoute le report de l'exercice 2012 de 563 073,54 € (soit un total de 1 670 421,91 €).

Dépenses d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16 – Emprunts et dettes assimilés	10 222,40	
21 – Immobilisations corporelles	111 263,88	
23 – Immobilisations en cours	304 913,93	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	426 400,21	
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>62 907,69</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	62 907,69	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	489 307,90 €
--	---------------------

A cela se rajoute les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2013 qui sont de 982 237,10 € (soit un total de 1 471 545,00 €).

Recettes d'Investissement :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
13 – Subventions d'investissement reçues		126 632,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		126 632,00
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>		<i>243 687,68</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		<i>243 687,68</i>

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	370 319,68 €
--	---------------------

A cela se rajoute le report de l'exercice 2012 de 601 178,00 € et les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2013 qui sont de 544 001,00 € (soit un total de 1 515 498,68 €).

Madame HERMANVILLE fait savoir qu'elle ne doute pas de la sincérité des chiffres, ils sont révélateurs d'une gestion dangereuse, qui se terminera obligatoirement par une augmentation des impôts qui sera insupportable pour les Goussainvillois. Elle met en garde et indique que très prochainement le rapport de la Chambre Régionale des Comptes retracera ses dires.

Elle ajoute qu'elle fait grâce de toutes les interrogations qu'elle avait notées, et que sa seule réflexion porte sur les chiffres que son groupe a analysé, à savoir les restes à réaliser qui s'épuisent, et le FCTVA (Fonds de compensation de TVA) qui diminue.

Monsieur SLASSI rappelle qu'à chaque vote de budget, depuis 6 ans, l'opposition a toujours promis dans cette enceinte, dans certains documents, tribunes ou tracts, une faillite ou une mise sous tutelle. Or, cela n'est jamais arrivé.

Il fait savoir qu'en concertation avec Monsieur le Maire, aucune augmentation des impôts ne sera décidée au cours de ce mandat, puisque le programme est financé. D'ailleurs, un certain nombre d'économies seront réalisées, y compris dans la section de fonctionnement et dans les actions menées. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, ce sont les ménages qui supportent la crise économique et le fait d'alourdir la fiscalité locale sur ces ménages serait difficile à envisager par son groupe.

Monsieur SLASSI assure que la Ville n'est pas au bord d'une faillite ou d'une mise sous tutelle. La Chambre Régionale des Comptes est effectivement présente pour contrôler les comptes qui ont toujours été sincères. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une anomalie puisqu'elle n'était pas venue depuis 10 ans. Le rapport qu'elle rédigera sera présenté en conseil municipal.

Madame HERMANVILLE rappelle qu'elle a vécu une mise sous tutelle, qui n'était pas due à sa gestion. Elle met en garde à ce que la CRC ne fasse pas des coupes sombres.

Monsieur SLASSI rappelle que la CRC n'a pas de pouvoir coercitif et prend une photographie des finances de la Ville, au niveau de la passation des marchés, de la masse salariale et de la manière où la commune est gérée. La CRC constate les anomalies et les dysfonctionnements s'il y en a.

Monsieur CREDEVILLE est étonné qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, du fait par exemple du montant de la dotation.

Monsieur SLASSI conclut ce débat en rappelant que son équipe ne prendra pas le risque de mettre la Ville sous tutelle, que la gestion est saine, et qu'il s'agit d'un débat récurrent qui a été déjà entendu plusieurs fois, lu dans les tribunes, dans les tracts, mais sans fondement.

Votes des Comptes Administratifs 2013 :

- <u>Compte Administratif 2013 de la COMMUNE :</u> (avec reports N-1 et RAR 2013)		
Section de Fonctionnement :	DEPENSES	44 025 590,94 €
	RECETTES	54 808 538,36 €
VOTE : 29 Voix POUR – 8 Voix CONTRE – 1 Abstention		
Section d'Investissement :	DEPENSES	28 070 395,37 €
	RECETTES	28 793 127,97 €
VOTE : 29 Voix POUR – 8 Voix CONTRE – 1 Abstention		

<u>Compte Administratif 2013 de l'EAU</u> (avec reports N-1 et RAR 2013)		
Section d'Exploitation :	DEPENSES	131 074,85 €
	RECETTES	455 260,33 €
VOTE : 37 Voix POUR – 1 Abstention		
Section d'Investissement :	DEPENSES	440 860,50 €
	RECETTES	449 099,05 €
VOTE : 37 Voix POUR – 1 Abstention		

Compte Administratif 2013 de l'ASSAINISSEMENT

(avec reports N-1 et RAR 2013)

Section d'Exploitation :	DEPENSES	961 937,82€
	RECETTES	1 670 421,91 €

VOTE : 37 Voix POUR – 1 Abstention

Section d'Investissement :	DEPENSES	1 471 545,00 €
	RECETTES	1 515 498,68 €

VOTE : 37 Voix POUR – 1 Abstention

Monsieur SLASSI demande à Monsieur le Maire de revenir dans la salle des délibérations et l'informe des résultats des votes des C.A. 2013.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – Programme de l'été 2014 de la Direction des Sports et de la Vie Associative.-

Monsieur DOMMERGUE, Adjoint au Maire, fait savoir que, durant la période estivale (juillet / août) bon nombre de Goussainvilloises et Goussainvillois ne partent pas en vacances. Il convient donc, sur cette période, de mettre en place des opérations offrant ainsi un panel varié d'activités à l'ensemble de la population.

C'est ainsi que depuis quelques années, la Ville propose des sorties à la mer en famille, les opérations Sport-Eté (en lien avec les associations sportives de Goussainville) et, depuis deux ans, l'opération « Goussainville plage ».

MONDIAL 2014 DE FOOTBALL :

Du 12 juin au 13 juillet 2014

Retransmission GRATUITE des matchs suivants à l'espace Pierre de Coubertin :

1^{ère} phase

Jeu	Jour	Heure	Match
12	Jeudi	22h00	Brésil/Croatie
13	Vendredi	21h00	Espagne/Pays Bas
15	Dimanche	18h00	Suisse/Equateur
15	Dimanche	21h00	France/Honduras
16	Lundi	18h00	Allemagne/Portugal
17	Mardi	21h00	Brésil/Mexique
17	Mardi	18h00	Belgique/Algérie
18	Mercredi	21h00	Espagne/Chili
19	Jeudi	21h00	Uruguay/Angleterre

Vendredi 20 juin :	21h00	Suisse/France
Lundi 23 juin :	22h00	Cameroun/Brésil
Mardi 24 juin :	18h00	Uruguay/Italie
Jeudi 26 juin :	22h00	France/Equateur
Jeudi 26 juin :	18h00	Portugal/Ghana

Huitièmes de finale

Dimanche 29 juin :	18h00 et 22h00
Lundi 30 juin :	18h00 et 22h00
Mardi 1 juillet :	18h00 et 22h00

Quart de finale

Vendredi 4 juillet :	18h00 et 22h00
Samedi 5 juillet :	18h00 et 22h00

Demi-finale

Mardi 8 juillet à 22h00
 Mercredi 9 juillet à 22h00

Finale

Dimanche 13 juillet à 21h00

- Encadrement et surveillance par une société de gardiennage
- Retransmission sur écran géant
- 1 agent de la Ville de permanence
- Accueil prévisionnel entre 300 et 400 personnes selon les matchs
- Coût prévisionnel : Prévu pour 183 600,00 € (pour un écran extérieur), ce coût a été revu à la baisse et divisé d'environ de moitié, puisque l'écran est installé à l'intérieur de l'espace Pierre de Coubertin. De même, le coût réel est inférieur compte tenu du lieu retenu (-46.500,00 € suite appel d'offre)

«FAMILLES A LA MER» :

2013 a permis à **595 personnes** (dont 52 enfants de moins de 2 ans « gratuits ») de se rendre sur une ou deux plages : FORT MAHON, QUEND PLAGE, LE TOUQUET, BERCK PLAGE ou LE CROTOY. Deux cars ont été mis en place à chaque sortie ainsi que deux accompagnateurs (agents de la direction).

En 2014, la programmation est la suivante :

- 17 juillet : LE TOUQUET
- 24 juillet : FORT MAHON
- 31 juillet : BERCK
- 07 Août : STELLA PLAGE
- 14 Août : MERLIMONT
- 21 août : HARDELOT PLAGE

Tous les départs se feront du complexe Maurice BAQUET

L'encadrement représentera 10 heures supplémentaires par journée
 Coût prévisionnel : 18.500 € comprenant 10 autocars, pique-nique du midi et jeux de plage pour les enfants

Effectif prévisionnel : 600 Goussainvillois
Tarif : 5€ par personne et par sortie (gratuit pour les enfants de moins de 3 ans)
Recettes estimées : 2.800,00€

«GOUSSAINVILLE PLAGE» :

2013 a permis à **8.791 personnes** de bénéficier d'un lieu privilégié et fermé où les enfants ont pu, en toute sécurité, s'amuser pleinement dans du sable, sur des structures gonflables ou tout simplement dans le bassin. Toutes les animations proposées étaient encadrées.

Programme 2014 du 15 juillet au 15 août, de 13 heures à 18 heures, du mardi au dimanche au Stade DELAUNE :

- Animation autour de jeux d'eau et de la plage
- Animations vivantes
- Inter actions avec les ALSH et le service jeunesse

Coût prévisionnel : 135.000€
Effectif prévisionnel : 9.000 personnes
Tarif : 1€/entrée
Recettes : 9.000,00€
Encadrement des activités par 9 saisonniers et 1 référent.
La sécurité des entrées et de nuit sera assurée par une société de gardiennage

« SPORT-ETE » :

2013 a permis à 1.029 enfants inscrits, représentant **4.595 journées enfants**, de pratiquer une activité sportive tout au long des vacances d'été.
392 enfants de 5 à 7 ans, 327 enfants de 8 à 9 ans et 310 enfants de 10 à 12 ans.
L'ensemble des activités proposées sont encadrées par des Educateurs sportifs ainsi que des animateurs.

Programme 2014, du 7 juillet au 29 août, du lundi au vendredi, de 13h15 à 17h30 au Complexe pierre de COUBERTIN.

4 groupes d'âge : 5 ans, 6/7 ans, 8/9 ans et 10/12 ans
Tarif : 2€/semaine, soit une prévision de recette de 2.560 €.

Pratique d'activités sportives en lien avec les associations sportives Goussainvilloises (tennis, gymnastique, pétanque...)
Encadrement par des éducateurs sportifs (4 saisonniers) et des adjoints d'animation (5 saisonniers)

Une sortie à la base de SAINT-LEU D'ESSERENT est prévue en fin de chaque mois pour les 5/7 ans, les 25 juillet et 26 août.
Une sortie à la base de BUTHIERS pour les 8/12 ans, les 31 juillet et 28 août.

Tenant compte des listes d'attentes des années précédentes, il convient de prévoir les effectifs suivants :

Capacité d'accueil :

Groupe de 5 ans : 40 enfants/hebdomadaire
Groupe de 6/7 ans : 50 enfants /hebdomadaire
Groupe des 8/9 ans : 50 enfants /hebdomadaire
Groupe des 10/12 ans : 40 enfants/hebdomadaire

Soit un potentiel d'accueil de 180 enfants par semaine x 8 semaines = 1.440 places

ROLLERS ET VELOS DANS LA VILLE

Départ/retour du complexe Maurice BAQUET

- Vendredi 11 juillet de 19h à 23h
- Vendredi 25 juillet de 19h à 23h
- Vendredi 08 août de 19h à 23h
- Vendredi 22 août de 19h à 23h

2 circuits sont proposés chaque soirée.

Tous les circuits sont différents et quadrillent la ville

Encadrement par la Police municipale, les Ramblers Riders, les Rollers Eagles, la Protection Civile et la Direction des sports et de la Vie Associative.

Gratuit pour tous les participants

Prêt de rollers et de protection par la Ville

Coût : 6.100 €

Monsieur GALLAND indique que les deux activités, le « Mondial 2014 » et « Goussainville Plage », ont fait l'objet d'un appel d'offres. N'ayant pas été convié à une commission d'appel d'offres, il souhaite avoir certaines informations sur les sociétés retenues pour l'installation de l'écran géant et le gardiennage, à savoir : l'entité de la société, les formes sociales, les critères de choix, les agréments des dirigeants des sociétés, notamment sur le gardiennage, et la qualification des agents.

Monsieur DOMMERGUE invite Monsieur GALLAND à venir consulter ce dossier au service Vie Associative en sa présence.

Madame HERMANVILLE ajoute que s'agissant d'une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'est pas obligée de se réunir, cependant rien ne l'interdit.

Monsieur DOMMERGUE en prend acte.

Madame HERMANVILLE fait savoir que Monsieur GALLAND sera attentif à l'entité et à l'inscription au R.C.S. (Registre des Commerces et des Sociétés) de la société retenue.

Monsieur DOMMERGUE rappelle que cette opération a été menée à plusieurs reprises et n'a jamais rencontré de problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.